

# Penser la recherche participative comme une pratique

## Une proposition de diagnostic<sup>1</sup>

Olivier Thiery et Marianne Cerf

Ce texte consiste en l'élaboration d'une « proposition diagnostique » s'adressant aux chercheurs, *quelle que soit leur discipline d'appartenance*, engagés, ou susceptibles de l'être, dans des activités de « recherche participative ». Le diagnostic porte sur cette recherche participative appréhendée comme une « pratique ». Avant d'éclaircir ces termes de « proposition diagnostique » et de « pratique », soulignons que nous cherchons ici à produire pour les chercheurs une *expérience de pensée via* la rencontre avec une version de la pratique de la recherche participative décrite dans cet article.

Ce texte est le fruit d'une rencontre entre deux chercheurs hybrides : un « sociologue-philosophe », et une « agronome-ergonome ». Cette rencontre a permis au premier de mettre au travail des concepts philosophiques qui lui importent, et de penser de façon renouvelée ce que sont susceptibles de « devenir » les sciences humaines et sociales. Elle a permis à la seconde d'élaborer, dans le dialogue construit autour de la façon de faire exister ces concepts pour ses propres travaux, des ressources pour explorer et mieux définir la recherche participative.

Si de notre point de vue la rencontre a été fructueuse, et débouche sur ce que nous appelons une « proposition diagnostique », la réussite effective de celle-ci ne peut valoir que si elle intéresse et affecte, sur des modes qu'elle ne peut pourtant prévoir complètement, ceux qui liront cet article. Pour que cette proposition réussisse, il faut ainsi, fut-ce modestement sur tel ou tel petit point, qu'elle permette de *produire de la pensée* sur ce qui engage et compte en matière de recherche participative, pour ceux qui sont concernés par celle-ci.

Nous présentons dans un premier temps les deux concepts que nous avons mobilisés ici : celui de « pratique », élaboré par la philosophe Stengers (1993, 1996, 1997, 2006), et celui de « proposition diagnostique » emprunté à la même auteure mais aussi à d'autres (Deleuze et Guattari, 1991 ; Debaise, 2006). En second lieu, nous introduisons notre proposition en identifiant ce que nous avons appelé la « scène » de la recherche participative en tant que pratique. Nous développons ensuite trois cas concrets qui nous ont obligés à penser l'intégralité de cette proposition, que nous développons pour terminer dans la dernière section, intitulée « topologie » de la recherche participative.

---

<sup>1</sup> Nous remercions Pascal Béguin et Isabelle Stengers pour leurs lectures attentives et leurs très utiles remarques.

## 1.- « Pratique » et « Proposition diagnostique »

Deux concepts donc tout d'abord, qui nous ont servi à mieux construire notre problème. « Pratique », concerne « ce dont » nous allons parler ; et « proposition diagnostique » le « geste » auquel nous nous essayons, les deux étant liés.

### 1.1.- Pratique

Toute pratique relève d'un certain « mode d'existence » bien défini. Dans le sens où nous l'employons ici, « pratique » est d'une autre nature que « l'action » ou « l'activité » de fabrication, individuelle ou collective, qui se situerait entre un « acteur-sujet » et une « entité » produite par son activité. La pratique ici est une abstraction, un pré-individuel (Combes, 1999), ou, pour le dire comme Stengers (*ibid.*), une « contrainte ». Cette contrainte impulse, oriente, canalise, appelle, draine, engage aussi bien une activité, des acteurs et des produits concrets de l'action. Elle doit être prise en compte lors de son effectuation en situation. A ce titre, elle constitue donc une *détermination des choses, mais c'est une détermination seulement partielle*. En tant que détermination, elle engage, met en risque et à l'aventure le praticien – et non l'acteur – qui lui correspond. En tant qu'elle n'est pas une détermination complète, elle n'a rien à voir avec une norme dont l'activité concrète constituerait une simple réalisation : dans l'effectuation de la contrainte, quelque chose de non-donné dans celle-ci s'ajoute, nul ne sait comment une contrainte va être effectuée. La contrainte n'est donc pas le programme, le fondement ou la structure, mais un appel qui *oblige*, une « œuvre à faire » (Souriau, 1956), un *devenir*, un « matter-of-concern » (Latour, 2006). Par ailleurs, il ne s'agit pas de penser ici le « pré-individuel » en soi mais de spécifier un pré-individuel défini par un nombre fini d'éléments qui permet de le singulariser, sans que cela empêche qu'il puisse s'actualiser à l'infini.

Le concept de pratique implique enfin l'existence d'un rapport, d'une « scène », d'une « topologie », dans laquelle un « praticien » a affaire à une « entité ». Il y a ici quelque chose qui relève d'un face à face de caractéristiques dont certaines concernent les praticiens – Stengers (*ibid.*) les nomme « obligations » –, d'autres les entités auxquelles ceux-ci s'adressent – Stengers (*ibid.*) les appelle « exigences ». Le « praticien » et l'« objet de la pratique »<sup>2</sup> sont tout à fait distincts de l'acteur concret ou du sujet psychologique qui agit d'une part, et de l'entité construite ou produite dans l'action d'autre part. Le « praticien » est ce que Deleuze et Guattari (*ibid.*) appelaient un « type psycho-social », dont les « obligations » constituent les traits du visage. Celui-ci n'est ni un « homme-moyen » ni une norme<sup>3</sup>. L'« objet de la pratique » se

<sup>2</sup> Ce terme est de nous et non d'I. Stengers, on l'a introduit ici par souci de symétrie et de clarté malgré son défaut évident d'esthétisme.

<sup>3</sup> Il ne faut donc *surtout pas* comprendre le concept d'« obligation » comme ce que les acteurs, personnes, sujets concrets, « doivent faire », ni comme une compétence ou une capacité d'action lorsque l'obligation est « remplie ». S'il définit le type psycho-social, c'est qu'il énonce ce qui caractérise le praticien dans la relation qu'il établit avec l'entité qu'il étudie ou sur laquelle il agit. La façon concrète et située dont cette relation s'établira est orientée mais reste indéterminée.

différencie aussi de l'objet concret fabriqué dans l'activité : il s'énonce dans une série de caractéristiques abstraites, les exigences, que l'objet à construire actualise. Cette scène, peut enfin être définie avec plus de précision qu'un simple face à face entre le praticien et son objet, car le concept de pratique est en effet associé à celui d'« *entre-capture* », qui désigne la nature du *rapport* entre les deux protagonistes de la scène. Le praticien et l'objet de la pratique sont non seulement en relation, mais ils intègrent, dans l'invention de leur identité, une référence à l'autre : autrement dit, sur cette scène, *ils co-définissent leurs identités*, ils ne peuvent être pensés autrement que l'un avec l'autre et l'un pour l'autre, chacun capturant l'autre sur son propre mode. Le concept de pratique désigne alors la *stabilisation* de ce rapport d'entre-capture entre le praticien et « l'objet de la pratique ». Si un tel état topologique reste toujours provisoire et socio-historiquement situé, il est néanmoins suffisamment « stabilisé » pour pouvoir être caractérisé comme une réussite, autrement dit, dans le sens précis et nouveau que Stengers (*ibid.*) donne au mot : un *événement*.

## 1.2.- Proposition diagnostique

Le concept de « proposition diagnostique » est inextricablement lié à celui de « pratique » et nous engage autant que celui-ci ; il nous semble renvoyer à une tâche qui fait partie intégrante de l'activité philosophique, autant que la création de concepts. Posons pour l'aborder deux questions : d'une part, par quel *procédé technique* Stengers s'y prend-elle pour *diagnostiquer* précisément telle ou telle pratique, la scène et la topologie ? D'autre part à qui s'adresse ce diagnostic et quelle fonction, quelle *visée* lui conférer – c'est ici qu'interviendra la « proposition » ?

Le diagnostic ne vise pas à expliquer l'événement : il vise à le constater, le suivre, le célébrer. Mais comment procéder ? Puisque le diagnostic ne porte pas sur un acteur, une action, un produit de l'action, exit tout dispositif scientifique producteur de faits. Exit aussi une approche compréhensive basée sur la signification que des acteurs donnent à leur action: ce serait faire l'hypothèse que ceux-ci sont en mesure d'expliquer consciemment le « type psycho-social » qui les contraint en tant que praticiens. Or, c'est tout l'enjeu de la « proposition diagnostique » que d'introduire ici un décalage. Le diagnostic n'est donc *ni une révélation transcendante, ni un relevé d'observation, ni une exégèse des interprétations*. Pourtant, la formulation de la proposition diagnostique a aussi ses « obligations » propres. La solution testée par Stengers pour produire le diagnostic nous semble relever de ce que Deleuze appelait une « contre-effectuation » (Deleuze, 1969). *La contre-effectuation consiste à extraire – extraction toujours risquée, spéculative –, de cas concrets, ce qui peut constituer l'abstraction auxquels ceux-ci correspondent*. La manière privilégiée de réaliser une telle extraction revient à se focaliser sur les situations dans lesquelles les contraintes peuvent être « perceptibles » parce qu'elles ont pour conséquence de faire *hésiter* les acteurs, dans le champ empirique de l'expérience concrète. Lorsque les acteurs hésitent, ils sont en effet confrontés de manière un peu plus « repérable » à la prise en compte des obligations que lorsqu'ils agissent par routine ou par habitude. Le procédé consiste donc à partir de l'hésitation, dans le champ d'expérience empirique concret, et à la contre-effectuer pour aller vers la contrainte abstraite, vers « ce qui »

fait hésiter. La finalité n'est pas de décrire ni d'observer l'hésitation concrète, mais d'en faire un point d'appui pour en extraire sa détermination partielle.

Ce diagnostic relève d'un *constructivisme*, d'une création, et c'est ici que le terme de *proposition* prend tout son sens. Certes, telle ou telle pratique préexiste au diagnostic. Mais ne préexiste pas l'*explicitation* de telle pratique selon une *version énonciative inédite* qui produit un décalage, et rend visible les devenirs concernés, sur mode nouveau et distinct des significations des acteurs. L'enjeu est alors que cette production puisse être appropriée par d'autres. Ainsi, la *valeur* de cette proposition relève d'un « art des conséquences » : elle ne s'exprime pas en termes de vérité et de fausseté, de preuve et de démonstration, d'adéquation à quelque chose de déjà donné : elle est tout entière contenue dans ses *effets*. Ceux-ci portent précisément sur la manière dont les acteurs peuvent modifier, dans la rencontre avec la proposition, leur « *sens de l'importance* » (Whitehead, 2004), *c'est-à-dire la signification qu'ils confèrent à ce qui compte pour eux, en un mot leur manière d'être concernés par les contraintes explicitées par la proposition.*

Pour énoncer une telle proposition, connaître les significations actuelles des acteurs quant à ce qui compte, les fait agir et hésiter, est particulièrement crucial pour savoir où, quand, comment et auprès de qui *engager la proposition* de diagnostic. En effet, la production d'une proposition de diagnostic est située socio-historiquement. Elle peut parfois aider à résister à des mots d'ordre, parfois aider à tempérer des emballements ; elle peut se constituer en situation de vive dispute, ou au contraire venir briser un consensus établi... dans tous les cas cela implique un *soin relatif à la manière d'adresser* la proposition pour organiser la production de pensée collective. C'est ce que ce papier tente en s'adressant aux chercheurs engagés ou souhaitant s'engager dans des recherches participatives.

## 2.- La Scène singulière de la recherche participative : héritages et contrastes

Nous allons à présent considérer *littéralement* l'expression de recherche participative, afin de voir si et comment elle peut être une pratique. Nous nous appuyons d'une part sur le contraste entre les termes de « recherche » et de « science » – en tenant compte du fait que notre proposition porte bien sur la « recherche » tout en s'adressant à des « scientifiques » –, et d'autre part sur ce que peut signifier précisément le terme de « participation ». Néanmoins, avant d'en venir à la singularité de la « recherche participative », il est nécessaire de revenir sur la manière dont Stengers diagnostique et distingue des pratiques scientifiques pour mieux envisager de quoi la « recherche participative » peut hériter mais aussi ce dont elle peut se démarquer.

### 2.1.- Sciences expérimentales et sciences de la contemporanéité : des pratiques scientifiques singulières

Pour diagnostiquer la pratique des sciences expérimentales, Stengers s'appuie sur la lecture qu'elle propose de ce qui en constitue l'acte de naissance – la réussite de

Galilée – en identifiant trois éléments clés. Premièrement, la pratique expérimentale implique l'*obligation* majeure pour le praticien de savoir *distinguer entre deux types d'artefacts* : ceux qui correspondent à des fictions, et ceux qui correspondent à une vérité universelle. Il s'agit bien de distinguer entre des artefacts : la loi du mouvement de la chute des corps de Galilée est créée au laboratoire, et, à ce titre, située et indissociable du dispositif consistant à faire chuter la bille sur le plan incliné. Mais cette loi n'est pas *n'importe quel* artefact. En effet, la loi du mouvement sans frottement a pu être distinguée, grâce à l'invention du pouvoir du laboratoire expérimental, comme *la seule* interprétation possible de la chute de la bille sur le plan. La bille qui tombe du plan incliné est ce que Stengers appelle un « *témoin fiable* » de la loi du mouvement de la chute des corps sans frottement. L'artefact se transforme en fait. Le deuxième élément qui compte ici renvoie aux *exigences* concernant le « matériau » utilisé par l'expérimentateur – la bille – : *il doit subir des opérations de mesure et de quantification, de décomposition, de purification*, menées par le praticien et son dispositif, *et doit répondre à celles-ci d'une manière intéressante, c'est-à-dire devenir un témoin fiable du mouvement*. Mais de telles exigences n'ont de cohérence qu'à la condition que les êtres de laboratoire soient indifférents aux épreuves auxquelles l'expérimentateur les soumet. C'est le troisième élément qui singularise la pratique expérimentale. Il faut donc non seulement que la bille réponde de manière intéressante aux mesures, mais indissociablement qu'elle soit un être pour qui le fait d'être mesuré ou débarrassé du frottement lorsqu'il chute ne change rien. Finalement, l'événement correspondant à l'invention de la pratique des sciences expérimentales est composé de façon *indissociable* des trois éléments que nous venons de mentionner.

Ce diagnostic sur les sciences expérimentales les constitue comme une pratique tout à fait singulière. Les obligations et exigences identifiées situent précisément le praticien des sciences expérimentales et les êtres de laboratoire, mais ne définissent pas les conditions générales de « scientificité », de « rationalité » ou d'« objectivité ». Il faut ainsi résister au mot d'ordre qui consiste à en faire la seule façon de « faire science » et penser la singularité d'autres pratiques scientifiques non-expérimentales qui se sont inventées après Galilée et qui s'inventent encore aujourd'hui dans leurs *divergences* d'avec la pratique de laboratoire. Cette résistance est aussi l'enjeu du travail diagnostique mené par Stengers sur d'autres pratiques scientifiques, enjeu que nous essayons de prolonger dans ce texte. Bien évidemment, s'il s'agit toujours de pratiques scientifiques, c'est que quelque chose de commun existe entre elles : elles consistent à mettre en place des dispositifs qui visent à *apprendre quelque chose de nouveau* des êtres que ces dispositifs mobilisent et mettent en scène<sup>4</sup>. Ceci dit, le diagnostic sur des pratiques scientifiques non-expérimentales ne peut être décrété, il doit aussi être construit à partir de situations susceptibles de faire science mais dans lesquelles « quelque chose » oblige à penser une pratique scientifique autre qu'expérimentale.

<sup>4</sup> On notera au passage d'une part que cette définition neutre et générique des pratiques scientifiques n'équivaut pas à un quelconque « critère épistémologique », et d'autre part qu'apprendre du nouveau n'est pas synonyme de produire du nouveau, car on peut produire du nouveau sans rien apprendre, comme c'est le cas pour certaines innovations techniques ou d'ingénierie.

Pour Stengers, ce « quelque chose » réside dans le fait que les êtres auxquels des scientifiques peuvent s'adresser ne sont pas toujours des êtres galiléens car ils ne sont pas tous indifférents aux questions qu'on leur pose. C'est le cas des *vivants*, qui ne sont, par définition, jamais neutres vis-à-vis des questions qui leur sont adressées par les scientifiques<sup>5</sup>. Les vivants, que les dispositifs scientifiques cherchent à intéresser, peuvent demander, à propos du scientifique : « mais que me veut-il ? ». Dès lors le dispositif scientifique va nécessairement *transformer, sur un mode ou sur un autre, l'existence de ces êtres que les scientifiques ont convoqués*. Les sciences qui s'adressent aux humains et aux animaux, sont donc *toujours des sciences d'« intervention » ou d'« action »*, car elles transforment inévitablement les êtres à propos desquels elles *souhaitent* apprendre du nouveau. C'est pourquoi Stengers les appelle « sciences de la contemporanéité » : production de connaissances d'une part, côté scientifiques, et transformation d'existence d'autre part, côté humains et animaux, marchent de concert. L'indifférence de l'objet de la pratique aux mesures qui lui sont appliquées telle qu'elle peut être formulée pour la pratique expérimentale ne tient plus ici et oblige à repenser le reste. Pour les sciences qui s'adressent aux humains et aux animaux, le « fait » sera *toujours* un « artefact » : non seulement l'oubli, à travers l'histoire, des conditions relatives de production du fait n'a plus lieu, mais il n'y a même plus d'universalité possible. La première *obligation* du praticien, en effet, est ici *de reconnaître ce lien artificiel et construit entre son dispositif et le « fait », lien toujours relatif et qui ne peut être rendu invisible. La reconnaissance de ce lien signe la possibilité pour le chercheur que sa pratique soit scientifique d'une manière singulière*. Sa première obligation est ainsi d'adopter une culture de l'artifice, et sa seconde de s'adonner à la culture des *bons* artifices<sup>6</sup>. Ces bons artifices se définissent par le fait qu'ils sont capables d'activer – avec leur accord bien sûr et sans les torturer ni les soumettre de force au dispositif scientifique –, la *récalcitrance* des êtres vivants « interrogés ». Cette récalcitrance est ce qui est exigé de ceux-ci qui ont ainsi la possibilité de mettre en risque et en cause les questions et les hypothèses des chercheurs. La récalcitrance n'est pas que résistance, elle est aussi engagement de ces vivants dans la redéfinition des questions à poser : en ce sens, d'ailleurs, la *participation* est bien ici la seconde exigence concernant les vivants. Ils ne sont pas seulement ici en position de mettre en cause la manière dont les interroge, mais sont aussi susceptibles de collaborer avec les scientifiques afin de produire avec ceux-ci les bonnes questions. Ceci dit, il s'agit là de la « participation » pour une pratique scientifique singulière, celle des « sciences de la contemporanéité », et ce n'est pas la même chose, nous le verrons, que pour la « recherche participative ». Pour les sciences de la contemporanéité, les bons dispositifs sont ceux qui, comme le dit Despret (2002), font preuve de *politesse*, c'est-à-dire suscitent l'intérêt de ceux qu'ils interrogent, activent leur capacité à être autre chose que des agents de ratification d'hypothèses données d'avance.

<sup>5</sup> Notre « par définition » est constructiviste et spéculatif, comme nous l'avons dit dans la première section, c'est-à-dire ni constatif, ni normatif.

<sup>6</sup> Comme le dit V. Despret (2002, 2008 avec J. Porcher) qui a exploré depuis quinze ans les pratiques scientifiques qui s'adressent aux animaux, l'universalité, en ce qui concerne les sciences de la contemporanéité, ne porte donc pas sur les êtres mais sur les bons dispositifs.

Ces sciences s'adressent à des *praticiens* à même de faire valoir leurs problèmes, ce à quoi ils tiennent autant que les transformations de leur rapport à leur milieu de vie dans lesquelles ils sont engagés.

## 2.2.- Essai de singularisation de la scène de la recherche participative

C'est bien par contraste avec les éléments que nous venons de mentionner qu'il est possible d'avancer dans notre propre diagnostic. Si nous procédons à une lecture *littérale* de l'expression de « recherche participative », il nous faut d'abord constater que la pratique que nous cherchons à diagnostiquer se dit bien « recherche » et non pas « science ». Ainsi, savoir si la recherche participative s'inscrit ou non dans l'aventure des sciences, préciser sur quel mode le *praticien* de la recherche est aussi un scientifique, est une donnée du problème qui n'est pas du tout résolue d'avance. Nous parlerons donc maintenant des « chercheurs » et non des « scientifiques », et tenterons de voir à la fin de ce texte ce qui permet de passer du chercheur au scientifique.

Par contraste avec les scènes scientifiques décrites par Stengers, sur la scène de la recherche participative, les « partenaires » *ne sont pas « convoqués » initialement par les chercheurs. Ce ne sont pas les chercheurs qui invitent les partenaires sur leur scène, mais bien l'inverse*<sup>7</sup>. Si les sciences de la contemporanéité et la recherche participative ont en commun de mettre en relation des vivants et des chercheurs, *le sens de l'adresse de la première question s'inverse d'une pratique à l'autre*. Dans le premier cas, le vivant reçoit une question du scientifique, il est susceptible de s'exclamer, à propos de ce dernier : « mais que me veut-il, celui-là, avec ses questions ? » ; il a ensuite la possibilité, s'il le souhaite, de s'engager dans une co-construction de la question qui transformera, autant que la « résolution » qui en suivra, son existence. Mais dans le second cas, c'est bien le vivant humain qui exprime d'emblée un problème relatif à son existence concrète : « *toi, chercheur, j'ai besoin de toi pour accompagner les transformations de mon existence déjà en cours, ou ma manière de les conduire*<sup>8</sup> ! »

<sup>7</sup>Dans le concret, il se peut tout à fait que des chercheurs individuels *suscitent* l'expression d'un problème chez des « partenaires ». Les histoires sont souvent celles de « collaborations » sur la longue durée entre tels chercheurs et tels partenaires individuels ou institutionnels. Ceci n'est pas contradictoire avec le fait que, sur le plan de la pratique que nous cherchons à thématiser ici, c'est bien le problème du partenaire qui importe lorsque la relation s'engage. Le chercheur peut tout à fait susciter activement par ses actions concrètes, en jouant un rôle moteur, l'expression d'un problème. Mais celui-ci ne trouve pas son origine dans les théories scientifiques, mais bien dans le champ des inquiétudes des partenaires.

<sup>8</sup>Parler de transformation d'existence, c'est dire qu'il s'agit pour ces acteurs de questionner et de modifier les relations qui les associent à leur milieu d'existence et les produisent comme individus. Les relations privilégiées dans ce texte sont celles qui se nouent dans des milieux professionnels ou dans le domaine public. On peut appeler « situation d'action » cette situation dans laquelle les partenaires comme praticiens sont eux-mêmes déjà engagés dans des transformations, à condition de ne pas considérer qu'il s'agit de l'« action » opposée précédemment à la « pratique » : il s'agit ici d'action de transformation d'une situation d'existence, des rapports à son milieu de vie, étant sous-entendu que toutes les manières de se transformer ne se valent pas.

Les chercheurs, comme pour les sciences de la contemporanéité, ont à faire à des partenaires qui sont des praticiens, qui font valoir principalement des problèmes liés aux propres transformations qui les concernent et qu'ils ont engagés. Mais la situation n'est pas équivalente à celle des sciences de la contemporanéité car il faut éviter d'évacuer une dimension capitale : qu'est-ce qui est susceptible de *motiver* l'entrée des chercheurs dans une relation qu'ils n'ont pas initiée ? De fait, il n'est *jamais assuré* qu'au moment où les partenaires expriment un problème aux chercheurs, ces derniers aient une *quelconque garantie* que ce problème posé sur la scène de départ de la relation coïncide avec ce qu'ils considèrent comme susceptible de leur « apprendre du nouveau » dans leur domaine de spécialité. Certes, ni le physicien ni le sociologue ne sont capables de dire, quand ils activent leur dispositif expérimental ou posent leurs premières questions, s'ils enclenchent une relation avec les protons et avec un groupe de jeunes qui leur permettra *in fine* d'« apprendre du nouveau » à propos des êtres auxquels ils s'adressent. Néanmoins, la relation qui s'engage – et la nature du dispositif et des questions de départ qui marquent cet engagement –, est en quelque sorte *vectorisée, orientée par la visée* d'« apprendre du nouveau », de contribuer à une discipline : les questions, les dispositifs scientifiques ont fait l'objet d'une élaboration, d'une problématisation antérieure que les scientifiques font importer dès le départ. En recherche participative, *c'est bien ce vecteur-là qui n'a plus lieu d'être, parce la relation est initiée par l'expression de la volonté des partenaires qui ont sollicité une contribution des chercheurs à la transformation de leur existence. La visée des partenaires donne ainsi la tonalité, sans avoir fait l'objet d'une quelconque élaboration dans un champ disciplinaire académique. Rien ne garantit donc a priori qu'elle puisse coïncider avec la visée d'apprendre du nouveau quant aux problèmes établis des scientifiques. Autrement dit, rien ne garantit que cette pratique participe d'entrée de jeu à l'aventure – toujours risquée – des pratiques scientifiques. Ainsi, la première obligation du chercheur praticien de la recherche participative est, à nos yeux, d'accepter de s'engager dans une relation de prime abord située par l'expression d'une question venant de ses partenaires, laquelle ne lui donne aucune garantie qu'un tel engagement pourra avoir de l'intérêt pour ses propres questions scientifiques, telles qu'il peut les formuler dans l'état donné, à ce moment initial, au sein de sa discipline. Le risque, la contrainte, ne sont pas du tout identiques à celles qui prévalent dans le cas des sciences de la contemporanéité : il s'agit de s'engager dans une relation qui non seulement ne garantit pas que sera *in fine* appris quelque chose de nouveau par rapport à des questions scientifiques établies et déjà construites, mais qui ne garantit pas *non plus* que les dispositifs et les questions qui matérialiseront la relation seront ne serait-ce qu'*orientées* par la possibilité d'un apprentissage de ce type. Autrement dit, la recherche participative est une pratique de type « pragmatique » – si l'on entend par là qu'elle concerne les problèmes des partenaires –, alors que son caractère « épistémique » n'est pas donné *a priori* et échappe à la proposition de définition de la mise en scène initiale que nous en donnons.*

Pourtant, tout cela ne signifie *surtout pas* que les chercheurs praticiens de la recherche participative ne puissent être scientifiques, ni que la recherche participative ne puisse aboutir à l'apprentissage de nouveauté pour les disciplines acadé-

miques, nous y reviendrons. L'important est à ce stade de souligner que la première obligation des chercheurs est de s'engager dans une relation qui ne leur garantit rien, pas même une orientation, pas même une visée, sur ce chapitre. Mais justement, *qu'est-ce qui peut faire que les chercheurs sont susceptibles d'accepter de s'engager dans une telle affaire ?* Nous sentons bien qu'il faut que quelque chose d'important pour eux, *en tant que scientifiques cette fois*, nourrisse leur propre engagement. Il faut que ce quelque chose soit différent de la simple perspective de contribuer aux transformations de l'existence des partenaires, de simplement « intervenir ». Or que peut être ce quelque chose, précisément, à part la *confiance dans le processus* dans lequel ils acceptent de s'engager, dans la capacité de ce processus à produire de quoi nourrir, interpeller, affecter, modifier leurs disciplines au fur et à mesure que la relation va se déployer, qu'ils pourront contribuer à redéfinir en partie le problème initial et se donner les moyens d'apprendre des choses de cette relation ? Il nous semble donc que la *seconde obligation* du chercheur praticien est bien ici *d'avoir confiance dans le devenir-scientifique d'une telle relation*<sup>9</sup>. *Si elle ne lui garantit rien par rapport aux questions scientifiques établies et données, il la considère pourtant susceptible de créer dans le cours de son déploiement des ressources intéressantes d'un point de vue scientifique.*

Cependant, pour que cette relation fasse événement au sens que donne Stengers à ce terme, il nous faut préciser immédiatement une *exigence* qui concerne les partenaires. Certes le point de départ de la mise en scène est un problème formulé par des praticiens concernant des changements dans leur existence, afin que les chercheurs contribuent à les aider à préciser ce problème et à le résoudre. Mais ce « problème » venant des partenaires ne peut pas prendre la forme d'une « commande ». En effet, dans ce cas, les chercheurs se retrouvent dans la position d'apporter des connaissances ou des savoir-faire établis, mais ceux-ci ne subiront, dans le cours de leur appropriation, que peu de modifications. Aux yeux du chercheur le déploiement de la relation – transformation des connaissances apportées, invention de manières d'utiliser les connaissances scientifiques, manières d'organiser l'action collective – ne pourra pas créer des ressources inédites susceptibles de le questionner en tant que scientifiques. L'exigence qui s'applique aux partenaires, pour que l'obligation portant sur la confiance puisse être remplie, est que le problème qu'ils expriment ne soit pas une commande mais bien plutôt une « inquiétude », une « préoccupation », un problème qui non seulement n'est pas résolu, mais dont la définition même n'est pas complètement achevée. L'exigence est que le partenaire puisse dire : « *j'ai besoin de ton aide pour accompagner mes transformations, mais je ne sais pas exactement en quoi consiste cette aide, ni la façon dont je vais pouvoir l'utiliser, ni même la nature concrète de mes fins* ». Les partenaires sont des *praticiens inquiets en quête d'accompagnement pour les transformations en cours de leur existence.*

---

<sup>9</sup> Nous employons le terme de « confiance » non pas au sens inter-subjectif, mais au sens « pragmatiste » (Lapoujade, 1997).

### 3.- Trois cas concrets d'hésitations dans la conduite de la participation

Maintenant que la scène de la recherche participative est dressée, nous allons pouvoir déployer l'ensemble de notre proposition. Pour ce faire, nous procéderons en deux temps : dans cette section nous exposerons les trois cas concrets de recherche participative qui nous ont « obligés » à penser, en *décrivant les hésitations* rencontrées par les chercheurs dans la manière dont ils s'engagent et travaillent avec des partenaires ; dans la section suivante, nous tâcherons de « *contre-effectuer* » ces hésitations afin d'en extraire les éléments génériques abstraits qui permettront de rendre plus consistante notre proposition, en passant de la (mise en) scène à la topologie. Notre pari risqué est, rappelons-le, que les éléments identifiés sont susceptibles de valoir pour d'autres situations que les cas précis que nous présentons. Nos cas ne sont pas « représentatifs », et la question de la représentativité n'est pas du tout notre problème ; nous espérons en revanche qu'ils peuvent être de *bons cas*, qu'ils peuvent permettre à d'autres praticiens de la recherche participative d'y trouver des éléments pour décaler leur compréhension et apprendre sur leur façon de concrétiser une pratique de recherche participative.

Dans les trois histoires que nous présentons ici, les chercheurs travaillent en équipe. Certains conçoivent des outils susceptibles de devenir des supports pour l'action des partenaires avec lesquels la recherche est conduite. Ces supports matérialisent ce que nous appellerons une *suggestion de perturbation* susceptible d'accompagner les transformations en cours de l'existence des partenaires. D'autres chercheurs s'attachent plutôt à saisir ce que ces outils produisent comme transformation : ils aménagent la mise en œuvre de la perturbation et observent ses effets<sup>10</sup>. La perturbation élaborée en faisant participer les « partenaires » peut être d'une autre nature que dans nos exemples, il n'est même pas obligatoire qu'elle soit « matérielle ». En revanche, il est essentiel d'insister sur le fait que la « suggestion de perturbation » ambitionne de fonctionner comme le vecteur d'un *monde possible* : elle vient perturber d'abord une transformation déjà engagée, une « situation d'action », puis les états de chose, l'existence concrète. La mise à l'épreuve de la perturbation est d'abord une *occasion*, elle donne à voir seulement *une manière de perturber* une situation d'existence susceptible de produire une transformation inédite. Deux étapes sont donc importantes : la co-production de la « suggestion de perturbation », et sa mise à l'épreuve. Ajoutons l'évaluation des effets de l'effectuation de cette proposition, ou, dit autrement l'évaluation du monde concret engendré.

#### 3.1.- Une transformation de l'activité d'un groupe de conseillers agricoles : vers la co-production du service aux agriculteurs

Le premier cas concerne des conseillers agricoles dont les responsables s'interrogent sur la manière de fidéliser leur clientèle d'agriculteurs. Jusqu'ici, appuyée sur la

<sup>10</sup> Ce que nous appelons ici « suggestion de perturbation de l'existence » est très proche de ce que d'autres appellent « objets » ou « concepts intermédiaires ». Nous avons préféré conserver le terme de « concept » pour désigner le produit de l'activité philosophique, mais nous nous retrouvons tout à fait avec la perspective développée par exemple par Teulier et Hubert (2008).

comptabilité aux entreprises rurales, l'offre de conseil aux agriculteurs était construite pour les aider à analyser leurs résultats en situant ces derniers par rapport à ceux d'autres agriculteurs (analyse de groupe) sur la base de l'application d'un modèle « standard » de la rentabilité des exploitations. L'enjeu est de construire une nouvelle « offre » plus adaptée à chaque exploitation singulière. Le chercheur en gestion sollicité a des compétences sur l'« analyse stratégique » de l'exploitation. Tout comme la chercheuse en ergonomie, il s'intéresse à la manière dont des acteurs hétérogènes peuvent interagir afin de produire une telle analyse à des fins opérationnelles pour l'agriculteur. Comment construire la rencontre entre le problème des conseillers et les savoir-faire des chercheurs ? Hésiter ici, dès le départ, c'est s'engager dans un travail de co-identification mais aussi de *co-définition* de la suggestion de perturbation, appuyée sur le savoir-faire des chercheurs, et capable de préciser et de résoudre les problèmes des conseillers. Est alors envisagée l'idée d'un « service co-produit » entre conseillers et agriculteurs. Le chercheur hésite à nouveau : comment explorer ce qui pourrait matérialiser ce service ? Quelles ressources les chercheurs et les conseillers agricoles peuvent-ils mobiliser pour cela ? Un dispositif est mis en place avec quelques conseillers et administrateurs (des agriculteurs) de l'entreprise, pour à la fois analyser et mieux comprendre la nature actuelle des relations entre les conseillers et leurs agriculteurs, et envisager ce que pourrait être une relation de co-production. Ainsi, le problème commence à mieux se définir et sa résolution s'ébauche dans le même temps. Ce dispositif permet d'identifier une séquence temporelle pour mettre en œuvre cette relation de co-production, ainsi que différents « outils-supports » de celle-ci. Une étape appelée « point zéro » devient un pivot de la relation co-produite : à partir d'un « bilan ouvert », il s'agit d'identifier ce qui pourrait être travaillé entre conseiller et agriculteur dans l'année qui suivra. Ainsi, prend corps une perturbation qui peut alors se constituer en ressource pour les conseillers afin de faire évoluer leur rapport aux agriculteurs.

A nouveau, le chercheur hésite : comment construire la mise à l'épreuve de la perturbation pour lui donner une capacité transformatrice ? Il ne s'agit pas simplement ici d'ouvrir un possible mais de se donner les moyens de l'éprouver, d'organiser son effectuation. L'enjeu est à la fois de faire ce qui a été préfiguré dans le travail précédent, mais aussi de comprendre ce qui empêche ou facilite la mise en œuvre de ce que ce dernier avait produit. Plusieurs conseillers proposent alors de réaliser un nouveau « point zéro ». Le chercheur observe la mise en œuvre et conduit une analyse partagée entre les conseillers pour mieux définir le cadre dans lequel inscrire la relation avec les agriculteurs. Est alors mise en évidence la diversité des formes d'engagement des conseillers dans leur relation de conseil (façon de se présenter et de présenter l'offre, façon de se saisir des supports proposés). Est aussi identifiée la diversité des difficultés rencontrées pour construire une action efficace aux yeux du conseiller comme de l'agriculteur avec qui s'engage la relation de co-production. D'autre part, les observations soulignent le rôle joué par les agriculteurs dans la constitution des apprentissages qui se forment, du côté des conseillers, à l'occasion de ce travail. A nouveau, le chercheur hésite : faut-il prendre le risque de mettre en

débat cette interprétation du rôle des agriculteurs ? Comment organiser une telle discussion pour qu'elle puisse apporter quelque chose aux conseillers, en faire une ressource pour l'évaluation du travail mené ? Ici, la diversité identifiée dans la façon de construire la relation, et les critères retenus pour la qualifier sont discutés, et servent de support aux conseillers pour aller un peu plus loin encore dans la construction de leur nouvelle offre.

### **3.2.- Concevoir autrement des d'outils d'aide à la décision dans une organisation de Recherche et Développement en agriculture**

Le second exemple concerne une organisation de R&D en agriculture s'interrogeant sur le succès limité des outils d'aide au pilotage des interventions techniques sur les cultures qu'elle propose. Doit-elle mettre en cause la cible qu'elle a identifiée, ou encore la façon dont elle conçoit les outils ? Les agronomes et l'ergonome qui sont sollicités ont travaillé sur les processus d'appropriation et de transformation des outils en instruments – au sens donné à ce terme par Béguin et Rabardel (2000b). Ils ont élaboré une « notion », le système d'information et de conseil (SIC) pour rendre compte de la façon dont les outils et leurs utilisateurs s'organisent pour produire, faire circuler, mobiliser des informations issues d'une diversité d'outils.

Comme dans le cas précédent se met en place une scène d'échange entre divers acteurs de l'organisation de R&D et les chercheurs, afin d'évaluer l'intérêt de mobiliser la notion de SIC pour faire évoluer les façons de produire des outils d'aide au pilotage des cultures. Un « groupe-projet » est constitué, qui associe les chercheurs et certains acteurs de l'organisation de R&D, afin de mettre à l'épreuve le SIC sur un cas particulier, la lutte contre un pathogène d'une culture. Le « groupe-projet » doit alors définir comment s'opère la conception d'un SIC pour ce pathogène. Il y a lieu ici d'hésiter sur la façon de faire exister cette réponse possible : comment associer les divers acteurs internes et externes au groupe qui sont concernés par un tel SIC ? Comment les identifier et les mobiliser ? Quelle place donner aux outils en phase de développement pour lutter contre ce pathogène en évitant de constituer un SIC *in vitro*, mais bien en arrivant à saisir comment des agriculteurs et des conseillers seraient prêts à s'organiser pour identifier la nécessité ou non de traiter contre ce pathogène ? Le « groupe-projet » réfléchit donc aux conditions de mise à l'épreuve de chaque outil, mais aussi aux conditions de mise à l'épreuve de l'émergence d'un SIC mobilisant ces outils. Pour cela, le groupe propose des prototypes, les fait tester et évaluer par des conseillers et des agriculteurs. Il construit des scénarii pour aider conseillers et agriculteurs à se projeter dans l'organisation autour des outils. Les acteurs du « groupe-projet » travaillant dans l'organisation de R&D mobilisent leurs collègues régionaux, lesquels mobilisent des conseillers et des agriculteurs. Le « groupe-projet » analyse chemin faisant ce que cette mise à l'épreuve des outils et de l'idée de SIC produit tant pour les conseillers et les agriculteurs que pour l'organisation de R&D, ajuste et fait évoluer les prototypes et les méthodes pour évaluer leur fiabilité selon leurs usages.

L'analyse de la mise à l'épreuve de la perturbation et des difficultés rencontrées pour la faire exister permet de mettre à jour des contradictions entre : (i) les modalités de travail au sein du « groupe-projet » et celles admises en routine dans l'organisation, (ii) les cadres cognitifs qui sous-tendent les nouvelles modalités de lutte préconisées et ceux mobilisés jusqu'alors par les conseillers et les agriculteurs pour lutter contre le pathogène. Penser en terme de SIC pour engager la conception d'outils de lutte contre le pathogène considéré se révèle de fait incompatible avec l'organisation interne des acteurs de la R&D et avec les modalités actuelles de lutte contre ce pathogène sur le terrain. Ainsi, si la perturbation créée affecte certains membres de l'organisation, elle n'est pas acceptable pour l'organisation en tant que telle. Accompagner les acteurs qui ont participé à l'expérience à reconstruire leur position dans l'organisation devient alors aussi un enjeu et une source d'hésitation pour les chercheurs. Cette dernière débouche sur l'idée de montrer aux acteurs impliqués, mais aussi aux responsables de l'organisation, les apprentissages opérés par les acteurs du groupe projet et les compétences construites.

### 3.3.- Développer de nouvelles démarches de modélisation en agronomie<sup>11</sup>

Notre dernier exemple commence avec des chercheurs en agronomie qui s'interrogent sur le faible usage, par des acteurs non-chercheurs, des modèles qu'ils produisent. Dans le cas de modèles touchant à l'analyse des interactions génotypes-milieu dans des réseaux d'essais variétaux ou de ceux touchant à l'adaptation conjointe des choix variétaux et des itinéraires techniques qui sont mis en œuvre, les agronomes interagissent depuis longtemps avec les acteurs de l'évaluation variétale. Ces interactions se déroulent le plus fréquemment dans des commissions où chercheurs et autres acteurs sont mobilisés à titre d'experts, ou à l'occasion de projets de recherche autour de modèles agronomiques. Mais dans ces projets, le passage du modèle à l'outil ne va pas de soi. Les agronomes sont prêts à questionner leur façon de développer des modèles, et ce sont eux qui « suscitent » le fait que les partenaires les « convoquent » sur leur propre scène.

Ici, les agronomes et les ergonomes mobilisés hésitent, car il ne s'agit pas d'imposer de nouvelles façons de faire, mais de permettre que la préoccupation des acteurs de l'évaluation variétale puisse être entendue, formulée, et prise en compte. Des séminaires avec ceux-ci, appuyés sur un travail préalable d'entretiens avec eux pour comprendre la façon dont ils recueillent et traitent l'information issue des réseaux, sont l'occasion de formuler cette préoccupation : les acteurs s'inquiètent du coût des réseaux et souhaitent mieux valoriser les informations que ces réseaux permettent d'acquérir. Le travail s'engage avec pour visée de répondre à cette double interrogation : comment développer une démarche de modélisation orientée par les usages, et comment favoriser une meilleure valorisation, par les acteurs de l'évaluation, des informations issues de leurs propres réseaux d'essais variétaux ?

---

<sup>11</sup> Ce cas est également présent dans l'article de Marie-Hélène Jeuffroy dans cet ouvrage.

Les agronomes disposent d'un modèle qu'ils souhaitent mettre à l'épreuve des usages, et les acteurs sont intéressés par un outil qui pourrait rapidement extraire toute l'information disponible de leur réseau. Ici encore, les chercheurs hésitent : comment construire le processus qui permettra d'organiser ce double mouvement autour du modèle et de l'outil ? Le travail s'engage autour de l'idée de mettre au point une démarche de conception participative de modèle en développant un prototype, qui puisse servir de pivot à la participation : le prototype doit à la fois être « pris en main » par les acteurs de l'évaluation et permettre des échanges susceptibles de révéler ce qui peut ou doit évoluer tant dans le modèle inscrit dans le prototype que dans les activités des acteurs de l'évaluation variétale. La démarche est mise à l'épreuve et analysée. Ici, la perturbation se concrétise dans des transformations spécifiques à chaque partenaire impliqué qui poursuit, pour lui-même, mais éventuellement en collaboration avec d'autres, chercheurs ou non, le travail engagé grâce à la mise à l'épreuve de la démarche participative structurée autour du prototype.

#### **4.- Topologie de la recherche participative : problématisation, mise à l'épreuve et évaluation des effets de la perturbation**

Nous pouvons maintenant déployer l'ensemble de notre proposition diagnostique et expliciter le visage du type psycho-social correspondant au chercheur praticien engagé dans la recherche participative. En revenant systématiquement sur les hésitations éprouvées par les chercheurs dans la conduite des activités concrètes, nous identifions *trois groupes d'obligations* dessinant la topologie de la recherche participative du point de vue des chercheurs qui y sont engagés : la *problématisation*, qui correspond à l'élaboration de la suggestion de perturbation orientant la transformation de l'existence des partenaires, la *mise à l'épreuve* de cette perturbation, et enfin *l'évaluation des effets* concrets de la perturbation et des possibles que son effectuation a engendrés. Rappelons que nous avons identifié dans la section 2 deux obligations concernant le chercheur praticien qui s'engage dans la recherche participative : celle de risquer un engagement qui ne lui *garantit pas* que le problème est posé dans des termes correspondant à ses questions scientifiques du moment ; celle d'avoir *confiance* dans le fait que le processus auquel il accepte de prendre part pourra constituer des ressources intéressantes d'un point de vue scientifique, soit en contribuant à des questions établies, soit en renouvelant les questions d'une discipline. Les obligations que nous présentons dans cette dernière section complètent la scène constituée par les deux premières, puisqu'elles concernent ce que fait le chercheur impliqué dans la recherche participative une fois qu'il a accepté de s'y engager.

##### **4.1.- Problématisation et élaboration de la suggestion de perturbation**

Le premier groupe d'obligations porte donc sur la formulation d'une suggestion de perturbation. Ceci implique tout d'abord la *création d'un espace d'exploration et de négociation* dans lequel deux choses distinctes semblent se passer, sous la conduite des chercheurs. La première chose, c'est une *explicitation* du problème des parte-

naires. Le deuxième élément, c'est l'*élaboration* progressive et collective, sur la base d'un germe apporté par les chercheurs ou les partenaires, de la « suggestion de perturbation », qui vaut comme tentative de résolution du problème. L'objet de la problématisation est donc la construction couplée d'un problème mieux défini et d'une proposition de solution *qui convienne, et qui n'est jamais donnée au départ*<sup>12</sup>. Evidemment, tant la définition du problème que l'exploration de la solution ne sont pas infinies – l'*arrêt* définissant précisément la convenance –, et la question de ceux qui sont admis dans l'espace de négociation et le rôle qu'ils y jouent est une question lancinante pour le chercheur. Le choix de ceux à qui il s'adresse pour construire cet espace ne peut qu'orienter la suite, même s'il ne la détermine jamais entièrement. Question lancinante car le chercheur, comme ses partenaires, savent également que la mise en place de la perturbation affectera d'autres collectifs et d'autres individus. En acceptant de s'engager à travailler avec certains partenaires, le chercheur sait aussi qu'il en laisse d'autres dans l'ombre et sur le bord de la route. Quoi qu'il en soit, la *sélection des acteurs* qui participent à l'élaboration de la formulation est une étape essentielle de celle-ci et en constitue l'un de ses risques importants.

#### 4.2.- Mise à l'épreuve de la perturbation

Le deuxième groupe d'obligations concerne la mise à l'épreuve du résultat de la négociation. Dans les expériences évoquées, l'issue de ce processus de négociation est souvent un « outil » ou une « notion », une suggestion de perturbation qui vient équiper la situation d'action, la transformation en cours, et qu'il s'agit de confronter à l'existant et de projeter dans d'autres existences possibles. Que veut dire tout d'abord être *confrontée à l'existant* pour la perturbation? L'enjeu est double et s'énonce *du point de vue des partenaires*, en termes d'*apprentissage*. Cela signifie d'abord pour le partenaire de pouvoir mieux comprendre ce qui compte pour lui dans l'existant, ce qu'il ne faut pas perdre, ce qu'il faut préserver et dont il faut prendre soin, et que la mise en œuvre d'un artifice perturbateur permet de mieux rendre visible, notamment lorsque cet artifice « ne prend pas » ; mais cela permet d'identifier également ce qui peut ou pourra poser d'autres problèmes à l'avenir, et requérir d'autres transformations. D'autre part, comme la perturbation s'inscrit dans la suite d'une série de transformations passées, ou transforme une transformation en cours, il y a bien sûr lieu d'apprendre sur la qualité de toutes ces transformations précédentes. Ceci dit, mettre à l'épreuve ne signifie pas principalement ici se confronter à l'existant, mais avant tout se *projeter sur le futur*. Cela implique donc que la mise à l'épreuve soit une occasion pour identifier des *effets* de la perturbation, les possibles qu'elle est en train d'effectuer progressivement. L'épreuve constitue toujours pour les partenaires une « mise en risque », parce qu'ils ne peuvent jamais

---

<sup>12</sup> B. Bos (2008), en prenant en compte l'évolution de la définition du couple problème/solution et l'adaptation réciproque d'une précision du problème des partenaires et de certains intérêts des chercheurs (sur lesquels nous reviendrons en conclusion), parle de *congruence* pour désigner l'élaboration de cette proposition qui convient.

complètement anticiper comment cette perturbation modifiera, par son effectuation, leur existence, et qu'ils n'ont jamais une garantie totale – et ce ne sont sûrement pas les chercheurs qui peuvent la leur donner – quant au fait que la perturbation sera « symbiotique » et non « parasitaire » de leur propre point de vue. Pour les chercheurs, l'enjeu est ici d'aménager avec soin la manière dont la perturbation est mise en œuvre et effectuée, en restant attentifs aux effets imprévus parasites et potentiellement destructeurs qu'elle peut engendrer.

D'autre part, la mise à l'épreuve en tant que telle doit aussi être construite de sorte que la perturbation se trouve elle-même mise en mouvement et transformée à mesure qu'elle s'effectue. La construction des modalités de mise à l'épreuve cadre en partie l'effectuation, mais il reste toujours beaucoup d'indétermination dans le processus. Dans chacun des cas que nous avons évoqués, la proposition est mise à l'épreuve et se trouve systématiquement exposée au-delà de la scène dans laquelle elle a vu le jour. Car c'est aussi ainsi que s'effectue la perturbation, en débordant, en se laissant effectuer non seulement par les acteurs qui l'ont formulée, mais aussi par ceux qui, dans le milieu associé à ces acteurs initiaux, peuvent s'en saisir comme d'une opportunité pour eux-mêmes, ou au contraire y résister et freiner son développement débordant et changeant. Ces effets constituent ce que l'artifice de la perturbation, issu d'une réflexion interactive entre chercheurs et partenaires, a produit en propre.

#### 4.3.- Evaluation des effets de la proposition

Le dernier groupe d'obligations renvoie aux deux questions corrélées de l'« arrêt » du déploiement de la perturbation et de l'évaluation des effets dont nous venons d'évoquer l'apparition lors de la phase de mise à l'épreuve. Le chercheur n'a pas d'*a priori* sur le résultat du processus. Il ne peut pas en prédire l'issue, qui dépend nécessairement de la manière dont la perturbation s'effectue. Il faut d'abord évoquer sur ce point quelque chose comme une « responsabilité » des chercheurs. En effet la perturbation, c'est sa définition même, aboutit à l'effectuation d'un monde possible, transforme les conditions d'existence des « partenaires », et ces modifications sont loin d'être toujours réversibles : il ne suffit pas de « retirer » la perturbation qui les a induites pour les réduire à néant. C'est pourquoi, dans ce cas, le chercheur ne peut « se retirer » à ce stade, laissant les partenaires se débrouiller pour évaluer ce que la perturbation a produit et comment « faire monde » avec les possibles effectués. Il faut ainsi en passer en premier lieu par une étape d'évaluation conjointe et immanente de chaque effet discernable et identifiable produit par la perturbation sur la situation d'existence des partenaires. Il faut surtout discuter de ce qui incombe au chercheur lorsque l'évaluation met en évidence des effets négatifs. Ce dernier doit alors regarder avec les partenaires ce qui pourrait être intéressant pour eux malgré tout, modifier avec eux certains aspects permettant de rattraper certains « ratages ». La recherche participative est bien une pratique qui appartient aux registres du « faire attention » et du « soin », et ceci jusqu'au bout.

A ce premier aspect de l'évaluation qui consiste à considérer l'ensemble des effets irréversibles, des transformations d'existence créées, se superpose une évaluation

plus globale relative au maintien dans la durée de la perturbation, à son inscription dans les routines de l'existence ou dans les ressources utilisées habituellement pour la transformation de l'existence. La perturbation doit-elle être adoptée de façon plus stabilisée, « définitive », sans présence des chercheurs, comme un ingrédient durable inscrit dans le monde des partenaires, une ressource qui produira d'autres effets imprévisibles mais dont on peut prendre le risque de favoriser l'émergence future ? La réponse n'est pas toujours positive : ainsi, dans notre deuxième exemple, la perturbation n'a *in fine* pas été maintenue.

Il reste encore une troisième forme d'évaluation pour savoir si l'ensemble du processus a éventuellement créé, chez les partenaires, une *capacité nouvelle à construire d'autres conditions d'existence*, en dehors du cadre mis en place avec les chercheurs. Cette transformation est-elle une occasion d'améliorer les manières de se transformer en général, d'organiser son propre changement ? L'objet de l'évaluation est alors ce que Clot (2008) appelle un « pouvoir d'agir », c'est-à-dire la manière dont les partenaires peuvent problématiser et modifier leur existence. Ainsi, dans notre troisième cas, l'évaluation porte tout autant sur le fait de décider si l'on doit ou non « faire entrer » définitivement l'outil logiciel dans les différentes organisations qui participent au travail, que sur la capacité de chaque groupe d'acteurs à se saisir de la plasticité de l'outil pour l'adapter aux particularités de son réseau d'évaluation variétale, y compris des particularités que l'on ne soupçonne pas encore à ce moment-là. Ce qu'il s'agit de repérer ici est donc la création éventuelle d'une puissance ou d'un « pouvoir d'agir ».

## **Epilogue : recherche participative et pratiques scientifiques**

Pour conclure, nous ne souhaitons pas revenir sur l'ensemble des obligations explicitées dans la section précédente. Ces obligations des chercheurs concernent la conduite de la recherche participative sans qu'il soit fait mention d'élaboration de connaissances ou de construction de rapports aux disciplines scientifiques. Les obligations décrites concernent ainsi des chercheurs considérés comme des *techniciens* de la conduite d'une relation qui produit des effets et conduit à des apprentissages définis uniquement, pour l'instant, du côté des partenaires.

Cependant, nous avons explicité à la fin de la section 2 deux autres obligations pour les chercheurs au moment de leur engagement dans la recherche participative. La première était *d'accepter une situation qui d'une part n'est pas définie dans des termes nécessairement compatibles avec les questions qui importent pour eux en tant que scientifiques à un moment donné*, et qui, d'autre part, ne leur accorde aucune garantie quant au fait qu'elle le deviendra spontanément. La seconde était *d'avoir confiance dans la relation c'est-à-dire de penser qu'elle est susceptible de devenir intéressante pour le scientifique*. Comment le chercheur peut-il faire advenir ce devenir ? Nous proposons donc ici une dernière obligation des chercheurs qui conclut notre « proposition diagnostique ». Elle concerne la manière dont cette confiance se double d'efforts et de *travail*

pour que la relation de recherche participative devienne intéressante pour eux en tant que scientifiques. Les chercheurs qui s'engagent dans la recherche participative ne peuvent en effet pas se satisfaire de jouer simplement le rôle d'intervenants, d'être des techniciens de la relation ou des accompagnants « comme les autres ». *S'ils n'apprennent rien de leur propre point de vue de scientifiques, indépendamment des effets qu'ils auront contribué à produire du point de vue des partenaires, ils auront alors très clairement échoué.*

Nous avons attendu la fin de cet article pour aborder cette dernière et capitale obligation, non parce que nous la considérons comme un aspect superflu, bien au contraire. Simplement il était nécessaire d'explicitier convenablement au préalable les obligations liées aux aspects techniques de la conduite de la relation, dont la singularité est ici qu'elles doivent pouvoir être remplies indépendamment de toute garantie quant à la qualité des productions scientifiques, avec la seule confiance que celles-ci pourront avoir lieu. Ici, il n'y a pas toujours « contemporanéité ». Comme nous l'avons déjà dit, pour le chercheur « participatif » comme technicien – à la différence du « scientifique de la contemporanéité » –, le problème qui donne la tonalité de la relation entre lui et ses partenaires n'est pas au départ « instrumentalisé » par des intérêts scientifiques préexistants. Ce problème se trouve défini selon les seules coordonnées des partenaires. Mais si rien n'est appris *in fine* par les chercheurs en tant que scientifiques, c'est-à-dire selon des intérêts qui ne concernent pas les partenaires et que ceux-ci peuvent même ne pas soupçonner, alors il est impossible de parler, pour la recherche participative qui se fait avec des scientifiques, de réussite, d'événement, de pratique.

De manière concrète, dans les trois histoires que nous avons évoquées dans la troisième section, les chercheurs ont « valorisé scientifiquement » leur engagement dans une recherche participative. Dans le premier exemple, celui dans lequel une équipe constituée d'un chercheur en gestion et d'une ergonome ont aidé des conseillers agricoles à évoluer vers la coproduction de leur service avec leurs clients, les chercheurs en gestion ont pu travailler sur les modèles de l'agriculteur et de sa relation à son entreprise, et surtout sur la façon dont ces modèles peuvent être constitués en ressource par les conseillers engagés dans la co-production du service. Ils se sont également penchés sur la mise en regard conjointe d'une offre et d'une demande de services<sup>13</sup>. Quant à la chercheuse en ergonomie, de nouvelles questions sur la relation entre conseiller et agriculteur surgissent de son point de vue à l'occasion de cette recherche, concernant le rôle des apprentissages et des négociations croisés dans la transformation de cette relation<sup>14</sup>. Dans le second cas, celui où

<sup>13</sup> Cerf M., Hemidy L., (1999). Designing support to enhance co-operation between farmers and advisors in solving farm management problems, *The Journal of Agricultural Education and Extension*, 6, 3, 157-170.

<sup>14</sup> Maxime F., Cerf M. (2002). Apprendre avec l'autre : le cas de l'apprentissage d'une relation de conseil coopérative, *Education Permanente*, 151, 47-68 ; Cerf M., Falzon P. (2005). *Situations de service : Travailler dans l'interaction*, Paris, PUF ; Cerf M., Maxime F. (2006). La coproduction du conseil : un apprentissage difficile. Dans J. Rémy, B. Lemery et H. Brives (s/d), *Conseiller en agriculture*. Dijon, INRA-Educagri, (Coll. Sciences en partage), (p. 137-152).

agronomes et ergonome travaillent de concert pour accompagner une organisation de R&D à produire des outils destinés à aider au pilotage des cultures, ce travail a permis aux agronomes de confronter au point de vue des conseillers et des agriculteurs leurs propres façons d'évaluer le risque associé à un pathogène et de constituer de nouvelles méthodes à la fois pour évaluer ce risque, mais aussi pour évaluer les outils de pilotage selon leurs usages<sup>15</sup>. Ils ont aussi appris à cette occasion de nouvelles méthodes de développement d'outils<sup>16</sup>. L'ergonome pour sa part a pu apprendre sur le développement possible ou impossible de ces outils, dans des processus de conception qui se jouent à la frontière (interne et externe) d'une organisation<sup>17</sup>. Dans le dernier cas enfin, où agronomes et ergonomes travaillent à faire évoluer les outils d'évaluation des variétés pour que les acteurs de l'évaluation puissent mieux faire face à la diversité de leurs réseaux, la mise en place d'une telle démarche de conception participative s'est avérée, pour les agronomes, riche en interrogations sur le modèle et s'est révélée *ipso facto* comme une candidate possible pour faire évoluer les manières de concevoir des modèles en agronomie<sup>18</sup>. Pour la chercheuse en ergonomie, ce processus permet d'éclairer comment l'échange sur le recueil et l'analyse des données issues de réseaux expérimentaux, instrumenté par le prototype, permet la mise en place de processus conjoints de développement de systèmes d'activité interagissant dans une démarche de conception<sup>19</sup>.

Il nous semble que cette « valorisation » est le fruit d'un travail qu'il faut préciser à deux niveaux distincts. Le premier est en quelque sorte parallèle, conjoint, « contemporain » à la conduite de la relation avec les partenaires. Certes, dans notre section 4 apparaît le travail de conduite de la relation, notamment la problématisation, la définition de la suggestion de perturbation, et la mise à l'épreuve de cette

<sup>15</sup> Makowski D., Taverne M., Bolomier J. and Ducarne M. (2005). Comparison of risk indicators for sclerotinia control in oilseed rape, *Crop Protection*, 24, 527-531.

<sup>16</sup> Cerf M., Meynard J. M. (2006). Diversité d'usages des outils d'aide à la décision en conduite de cultures : quels enseignements pour une création conjointe des outils et de leurs usages ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 14, 19-29.

<sup>17</sup> Taverne M., Cerf M. (à paraître). Anticiper l'usage dans un projet de conception d'un outil d'aide à la décision pour lutter contre le Sclerotinia du Colza : quelles interactions entre utilisateurs et concepteurs et comment évaluer leurs apports ? Dans B. Hubert et E. de Turckheim (s/d), *Construire la décision : démarches, méthodes et instrumentations de l'Aide à la Décision pour l'Agriculture, l'agro-alimentaire, et l'espace rural* ; Barbier M., Cerf, M. (2005). Projects as learning agency at organization borders: a resource for organizational learning? In S. Gerardhi and D. Nicolini (Eds.), *The Passion for learning and knowing. Proceedings of the 6th International Conference on Organizational Learning and Knowledge*, University of Trento, Italy.

<sup>18</sup> La chercheuse agronome associée à ce travail évoque dans ce livre ce qu'une telle démarche modifie pour elle mais aussi les conditions qu'elle voit à sa mise en œuvre (voir Jeuffroy dans ce livre).

<sup>19</sup> Prost L., Cerf M. et Béguin P. (2008). La simulation en conception comme méthode de développement fondée sur l'artefact. Dans Ph. Négroni et Y. Haradji (coord.), *Ergonomie & conception. Concevoir pour l'activité humaine*. 43<sup>e</sup> Congrès de la SELF. Lyon, Editions ANACT, (p. 235-243).

perturbation d'un point de vue essentiellement « technique ». Nous avons procédé ainsi parce qu'il nous semblait analytiquement indispensable de présenter les choses dans cet ordre *sous peine de ne pas faire ressortir la singularité du travail de « technicien de la relation » qui est celui du chercheur engagé dans la recherche participative*. Mais il est à présent très important de souligner que de manière conjointe à cela, et même si sur ce point nos cas manquent sans doute un peu de détail et de précision, les chercheurs injectent progressivement des petites touches « d'intérêt scientifique » dans la manière dont ils interviennent pour contribuer à la définition du problème, de la perturbation ou de sa procédure de mise à l'épreuve. Inscrire ses propres intérêts, ce n'est pas les imposer au départ, c'est ici participer à la construction d'une perturbation « congruente » (ce dernier terme est de Bos, *ibid.*), c'est-à-dire coproduite ou intégrant des perspectives, des intérêts divergents.

Mais beaucoup se joue également à un second niveau, qui contrairement au premier est disjoint de la conduite de la relation avec les partenaires. Il s'agit alors pour les scientifiques de *venir refaire un tour*, de « valoriser » la relation comme disent certains, c'est-à-dire d'apprendre de ce qui s'est passé dans la relation, de raconter et de se réappropriier cette histoire pour en tirer des ressources intéressantes d'un point de vue scientifique. L'important réside dans *la manière dont les partenaires ont rempli l'exigence de se transformer un peu autrement*, équipés par la suggestion de perturbation co-construite avec les chercheurs. Ceci peut alors jouer le rôle de ressource capable d'intéresser les chercheurs en tant que scientifiques. *A partir du moment où « quelque chose a changé » pour les partenaires parce que la suggestion de perturbation élaborée ensemble dans la relation a eu des effets, alors il y a matière à apprendre, même s'il s'agit de petites choses.*

Plus précisément, ces ressources que les scientifiques peuvent constituer, collecter, traduire et s'approprier de manière disjointe à la conduite de la relation elle-même nous semblent être de *deux ordres*. Tout d'abord, la manière dont les connaissances scientifiques qu'ils ont apportées, en tant que techniciens, pour constituer la proposition de perturbation ont été appropriées, déformées, discutées, traduites par leurs partenaires lorsque ceux-ci les ont utilisées peut leur ouvrir rétrospectivement de nouvelles perspectives sur ces connaissances ou leur mode de production. En second lieu, la relation participative elle-même, l'action collective, l'interaction entre chercheurs et utilisateurs, sa conduite et ses effets, peut constituer une matière à travailler pour enrichir des questions existantes ou en poser de nouvelles. Nous avons vu, au travers de nos exemples, que la recherche participative pouvait être conduite par des équipes mixtes interdisciplinaires, associant des chercheurs appartenant aux « sciences humaines et sociales » et des chercheurs issus des « sciences biotechniques ». Pourtant, cette interdisciplinarité n'est pas nécessairement toujours indispensable – nos cas, nous l'avons dit, ne sont pas des modèles représentatifs. En tout état de cause, il serait hâtif et dangereux de considérer que les sciences humaines et sociales s'occupent d'apprendre de la collecte d'informations relatives à l'action collective, sa conduite et ses conséquences, et que les sciences biotechniques sont concernées seulement par la déformation, par les partenaires, des connaissances

techniques qu'elles apportent pour perturber les transformations de ceux-ci. D'une part les sciences humaines et sociales disposent de savoirs constitués et de connaissances, dotés de leur propre technicité singulière, capables d'équiper la conduite de la relation. D'autre part les sciences biotechniques peuvent parfaitement apprendre de l'action collective, y compris au-delà des traductions qu'y subissent les connaissances initiales qu'elles y ont injectées. Surtout il nous semble que naturaliser ce partage empêcherait le plein déploiement de cette dernière obligation qui consiste à ce que le chercheur, dans chaque cas singulier, pour sa discipline à tel ou tel moment de son évolution, se pose le problème de ce que peut lui apprendre son engagement dans une recherche participative et du devenir-scientifique de cette pratique.

Pour conclure, quelques mots sur l'enjeu d'une telle obligation. I. Stengers souligne que les « sciences de la contemporanéité » ratent leur singularité et s'empêchent elles-mêmes d'apprendre du nouveau si elles subissent le « mot d'ordre » de l'objectivisme univoque en n'activant pas la récalcitrance des êtres vivants, seule capable de mettre en risque leurs questions et leurs théories. De même, il nous semble que la pratique scientifique associée à la recherche participative ne peut se satisfaire d'une relation qui consisterait à « confirmer » une théorie ou un savoir déjà donné et existant. La pratique de recherche participative implique des chercheurs qu'ils sachent faire exister leurs intérêts scientifiques dans leur relation aux praticiens que sont les partenaires, tant pour problématiser avec eux l'inquiétude exprimée par ces derniers quant à leurs transformations en cours, que pour produire une perturbation qui convient, ou encore pour constituer la relation comme une ressource susceptible d'alimenter de façon inédite des questions établies dans leur discipline ou de remettre en question la nature même des objets de leur discipline.

COLLECTION TRAVAIL & ACTIVITÉ HUMAINE

DIRIGÉE PAR FRANÇOIS DANIELLOU, GILBERT DE TERSSAC & YVES SCHWARTZ

# Dynamique des savoirs, dynamique des changements



**Pascal Béguin et Marianne Cerf**  
(sous la direction de)

**OCTARES**  
EDITIONS  
[www.octares.com](http://www.octares.com)

**Q**ue fabriquent les sciences contemporaines ? Certes, de nouvelles connaissances. Mais elles opèrent aussi des sélections dans les devenirs humains, et contribuent à caractériser et à faire advenir des mondes possibles. Comment transforment-elles les milieux de vie et de travail ? Le temps est révolu d'une vision linéaire et descendante du changement et de l'innovation. Le changement est tout autant initié et porté par les acteurs au sein de leurs propres milieux de vie et de travail, que suscité par le processus d'invention de nouveautés techniques et conceptuelles. Bien plus, ces nouveautés venues des sciences produisent de nouvelles incertitudes, et des risques : les OGM, les nano sciences, le nucléaire. Il en résulte une nouvelle donne des rapports entre sciences et sociétés, et une recomposition du travail des scientifiques qui ne peut laisser les citoyens indifférents. Quels doivent être les rapports de composition entre dynamique des savoirs et dynamique des changements, entre connaissance et action ?

Ce livre est consécutif à une « école chercheur » de l'INRA sur la « recherche en partenariat ». Ecologues, sociologues, gestionnaires, économistes, ergonomes, agronomes, zootechniciens, généticiens, mathématiciens, géographes y apportent leurs réflexions en ce domaine. Leur objectif n'est pas de produire une nouvelle doctrine, ni de dire le dernier mot. Beaucoup plus humblement, il s'agit d'identifier les questions nouvelles posées à l'activité de recherche et à son évaluation lorsqu'elle se situe à l'interface des milieux de recherche et des milieux de vie et de production. Trois thèmes sont particulièrement abordés : le rapport au réel des situations, le rapport à l'action et à la conduite du changement, et le rapport à autrui, les « non chercheurs », partenaires et acteurs des dispositifs de recherche.

Ce livre est destiné à tous ceux qui se sentent concernés par les rapports entre sciences et sociétés : décideurs et « managers » des dispositifs d'innovation et de recherche, chercheurs, citoyens, étudiants qui se destinent à une carrière de recherche, acteurs à l'interface des milieux de production de connaissance et des situations de vie, dans les entreprises ou les territoires. Il intéresse tous ceux qui veulent comprendre, à partir d'une réflexion sur les pratiques de recherche, les voies qu'explorent aujourd'hui les sciences.

**Pascal Béguin** est Directeur de recherche au département SAD de l'INRA (« Sciences pour l'Action et le Développement »), membre de l'unité SenS-IFRIS (« Institut Francilien Recherche Innovation Société », Université Paris-Est) et il contribue également aux travaux du « Centre de Recherche Travail et Développement » du CNAM. Spécialiste de la conduite de projet en ergonomie, il s'intéresse aux genèses professionnelles dans l'innovation.

**Marianne Cerf** est Directrice de recherche au département SAD de l'INRA, membre de l'unité SenS-IFRIS. Elle développe des recherches sur les activités d'intervention orientées par des finalités de développement ainsi que sur les outils et activités de médiation dans des situations d'accompagnement du changement, de conception et d'innovation en agriculture. A ce titre, elle est particulièrement investie dans les réflexions en cours sur les transformations des organisations et des métiers de la R&D et du conseil en agriculture.



9 782915 346725

28 €

ISBN : 978-2-915346-72-5

## Sommaire

### Introduction

#### **Dynamique des savoirs, dynamique des changements**

*Pascal Béguin et Marianne Cerf*

3

#### **Articuler l'action de recherche et le changement : situer les savoirs dans les dynamiques de changement**

Produire des savoirs entre adhérence et désadhérence

*Yves Schwartz*

15

Penser la recherche participative comme une pratique -

Une proposition de diagnostic

*Olivier Thiery et Marianne Cerf*

29

Expérience collective et recherche en partenariat -

Eléments pour une approche pragmatique de la « recherche en situation »

*Pascal Béguin*

51

#### **L'engagement du chercheur dans des milieux de vie et de travail**

La sélection participative pour les agricultures biologiques et paysannes :  
une co-évolution des hommes et des plantes »

*Véronique Chable*

73

Intervenir pour connaître et agir :

le chercheur « acteur-auteur » du changement technique et social

*Patrick Steyaert*

93

La sociologie des réseaux au service d'une recherche engagée

Retour sur un travail d'équipe en viticulture languedocienne

*Yuna Chiffolleau*

111

#### **Soutenir le développement : dispositifs et méthodes**

Chercheurs en situation de partenariat : prescrire la subjectivité. Réflexions à  
partir du programme de pérennisation de l'agropastoralisme au Pays Basque

*Christophe Albaladejo, Bernard Hubert et Bénédicte Roche*

131

Le vide, une condition pour construire l'action ? Comment ont émergé des propositions d'action dans une démarche participative en Pays Basque intérieur ? <i>François Casabianca et Bénédicte Roche</i>	155
Accompagner le développement : les différentes étapes d'une démarche de modélisation d'accompagnement <i>Michel Etienne et François Bousquet</i>	175
Dynamiques partenariales dans une démarche de modélisation en agronomie : quels effets sur les modèles et leurs usages ? <i>Marie-Hélène Jeuffroy</i>	191
Former des ingénieurs-projets en développement territorial Un itinéraire méthodologique pour faciliter la participation des acteurs <i>Sylvie Lardon</i>	209
Qu'est-ce qui se développe dans et par une formation-action ? Analyse des discordances comme leviers de développement dans un projet participatif de formation <i>Nathalie Muller Mirza</i>	229
<b>Comment évaluer ces recherches ?</b>	
L'évaluation des performances d'un dispositif de recherche en partenariat : le programme pour et sur le développement régional bourgogne <i>Christophe Toussaint Soulard, Jacques Brossier, Cécile Bruère, Alain d'Iribarne et Bernard Thumerel</i>	247
L'évaluation des recherches partenariales : quelle procédure, quels critères ? <i>Elisabeth de Turckheim, Bernard Hubert et Marianne Cerf</i>	265
<b>Bibliographie générale</b>	283